

BOG SAVES A BIG LINER.

The Faithful Animal Warns the Captain Just in Time to Avoid a Collision.

Capt. Granlair, of a big lake liner, boasts of a first-class seaman that never leaves the vessel or demands money for his services. This peculiar tar is known as "Bert." He has no surname, as far as his fellow sailors are able to ascertain. Beyond an occasional report to the "old man," as the captain is called, he rarely opens his mouth, says the Chicago Chronicle. "Bert" will have the everlasting gratitude of the stockholders of the transportation corporation for being instrumental in avoiding a collision recently. The steamer was proceeding slowly along Lake Huron in a dense fog with every eye directed ahead in search of a strange light. The deep-mouthed whistle was bellowing out a warning every moment and an answering toot was occasionally heard on the starboard side.

Suddenly "Bert" was full of activity. He had been looking through the gloom as earnestly as the others with his paws on the bulkheads. He bounded to the captain and barked with all his might. Capt. Granlair rushed to the engineer signal and ordered "reverse." The helm was thrown to port just in time to avoid a towering passenger boat whose prow loomed up suddenly in the fog. If the freighter had proceeded along her course both vessels would probably have gone to the bottom.

"That dog is the greatest sailor on the lakes," said the captain. "He always keeps my watch with me and cannot be induced to leave the deck forward or the bridge where I may chance to be. His eyes are far superior in power of vision than human optics. Next summer when I get time I'm going to teach him the compass and then I may be able to utilize him at the wheel. I think he would make an excellent pilot."

BIG COCKROACHES.

A New York Journalist Makes the Acquaintance of Some Florida Whoppers.

Some parts of Florida are infested with an animal of extraordinary character, which has about the same relation to a cockroach that a whale bears to a hornet. It is a gigantic but extremely lively creature, says the Boston Transcript, which suddenly appears from almost anywhere and goes racing like a shot over anything that comes in its way. The strongest man will jump like a girl at the appearance of it. It seems to be particularly abundant up at Lakeland, where the Massachusetts and New York soldiers are. Shortly after the arrival of those troops a New York journalist of delicate sensibilities went up to Lakeland and found that he had to stay all night. By dint of much persuasion he obtained permission to put up at a local tavern, whose proprietress seemed to have a deeply-grounded objection to entertaining any guest at all. She gave him a candle and he went upstairs. Presently he came rushing down, in his shirt and trousers, bearing the candle, which had been extinguished by the rapidity of his flight. On his face was an expression of terrible alarm.

"See here!" he said, "there are cockroaches as big as rats running all over my bed!"

The landlady sighed deeply. "Why," she said, presently, "you ain't afraid of them, are you? Why, they get into our table drawers and eat up our postage stamps on us as fast as we get 'em!"

That was all the newspaper man could get out of the landlady on the subject. He had to go back to his room, and sat up wondering what sort of table drawers they could have in Florida that these creatures could get into them when he fell asleep of actual exhaustion.

FEARFUL EXTRAVAGANCE.

One of the inhabitants seemed instinctively to realize it, too.

The conductor had announced "30 minutes for refreshments," but the passenger in the fussy suit had finished in ten minutes, and was walking up and down the station platform smoking a cigar, says the Chicago Tribune.

"Seems to be a lively little town you've got here," he remarked to a stoop-shouldered youth who was standing on a drummer's huge sample trunk and chewing tobacco.

"What's the population?"

"I reckon it's about 2,000."

"Considerable of a business town."

"Yes, Gov' men 'slosh."

"That tall derrick over there—what's it for?"

"That's where they're borin' for water."

"Now water? Great Scott! What do you want of water here?"

"Durned if I know."

"All aboard!" shouted the conductor.

And as the train moved away the stoop-shouldered youth was still sitting on the sample trunk chewing tobacco.

Salt in China.

The sale of salt is a government monopoly in China, and yields a yearly revenue of \$11,000,000, as the annual consumption is 3,000,000,000 pounds, and the importation of foreign salt is strictly prohibited. A license to sell costs \$9,000 in gold.

Thick Hair.

It is said that rustics who live on a bread and milk diet nearly always have thick hair to an advanced age, while people who lunch and dine on meat rarely have thick hair after 23.

FUTURE OF CHINA.

DARNING IMPLEMENTS.

Discussion of the Question by John W. Foster.

Great Need of Country is an Intelligent and Courageous Leader Who Can Cut Loose from the Dead Past.

John W. Foster delivered an address on the Chinese empire at the seventy-seventh commencement exercises of Amherst (Mass.) college.

Referring to the fact that he had been requested by President Gates to discuss the topic of the Chinese empire and its possible future, ex-Secretary Foster cited the statement of a British cabinet minister that history furnished no example of the present situation of China—of a great empire, without having received a vital blow, utterly unable to resist the feeblest form of attack. He proceeded to review the country and its people in order to explain this anomaly of history.

The great need of China to-day, he said, was an intelligent and courageous leader, who could cut loose from the dead past and bring to its people the improvement of modern, social, commercial and governmental methods. Japan, which was the natural ally of China, he said, had precipitated the present crisis by its ambitious designs, which afforded a pretext of European invention.

The dismemberment of China seems imminent, Mr. Foster thinks. The nation which can and is most likely to prevent it is Great Britain. In concluding, Mr. Foster said:

"While most of the nations of Europe criticize our attitude in the present war, we rejoice in Spanish success, the English people, however, we share the unmistakable appreciation of our cause. Those of us who believe in an overruling power which controls in the affairs of nations as well as individuals may see in these events the leadings of Providence calling the American people to a still greater exertion and interest in the affairs of the far east."

"Under these circumstances it is impossible for us to look upon the situation in China with indifference, as our interest in preserving free commercial intercourse with that country coincides with that of Great Britain. It is fortunate that the present war has brought us together, and led us to forget the causes which have partially estranged us in the past. A political alliance is not necessary to bring about the cooperation of the British and American governments in Chinese affairs. But it is a happy augury that the two friends of the American cause are coming together in their efforts to meet the crisis of distress that there is a concurrence of interest and views respecting it in two branches of the Anglo-Saxon race. If England and America can be a common policy give security to the government, bring about better and purer system of administration, and break down spiritual and material barriers to pay for latitudes of reclamations.

20. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

21. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

22. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

23. Et la balance du prix de l'adjudication, il y a en cas de paiement par l'acheteur.

24. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

25. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

26. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

27. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

28. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

29. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

30. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

31. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

32. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

33. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

34. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

35. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

36. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

37. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

38. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

39. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

40. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

41. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

42. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

43. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

44. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

45. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

46. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

47. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

48. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

49. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

50. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

51. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

52. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

53. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

54. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, et le tout sera déduit de l'ensemble.

55. L'acquéreur, jusqu'au montant de ses dépenses d'entretien et de la taxe due au 1^{er} octobre, paiera à l'acheteur le montant du billet payé pour l'achat de l'ensemble, plus les dépenses d'